

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **15 NOV. 2022**

### portant composition de la section spécialisée « Alimentation » du comité technique ministériel

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 6 décembre 2018, pour le renouvellement du comité technique ministériel, de la direction générale de l'alimentation, des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, des directions départementales de la protection des populations et des services de l'alimentation des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France ;

Vu le règlement intérieur du comité technique ministériel dans sa version approuvée en séance du comité technique ministériel le 20 mars 2019, notamment son article 24 ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées,

#### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les représentants de l'administration siégeant au sein de la section spécialisée « Alimentation » du comité technique ministériel sont :

- la directrice générale de l'alimentation ou son représentant, présidente ;
- la secrétaire générale ou son représentant, présidente ;
- la déléguée du soutien aux services au sein du secrétariat général, ou son représentant.

#### **Article 2**

Les représentants du personnel siégeant au sein de la section spécialisée « Alimentation » du comité technique ministériel sont désignés pour quatre ans à compter du 6 décembre 2018. La composition est arrêtée comme suit :

Organisation syndicale	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
FO	1. M. Philippe CLAVELIN	1. M. Florent CADART
	2. Mme Anne-Marie BOURDELEAU	2. Mme Hélène PUISSET
	3. M. Olivier TOURNAY	3. Mme Amélie SCHELL
	4. Mme Soizic BLOT	4. M. Stéphane TOUZET
Alliance du Trèfle	5. Mme Pascale HOMOLLE-LOTTEAU	5. Mme Déborah INFANTE-LAVERGNE
	6. Mme Sylvie PUPULIN	6. Mme Isabelle GUERRY
UNSA	7. M. Nicolas BIDEAUX	7. Mme Emilie CERISIER
FSU	8. M. Hervé PARC	8. Mme Céline VACHER
CFDT	9. M. Jacques MOINARD	9. Mme Sandrine SARLES
CGT-Sud	10. M. Christian GRUSEZEZACK	10. M. Philippe TERRIEUX

### Article 3

L'arrêté du 4 février 2022 portant composition de la section spécialisée « alimentation » du comité technique ministériel est abrogé.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **15 NOV. 2022**

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service  
des ressources humaines,

Xavier MAIRE